

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une session extraordinaire du conseil municipal de la susdite Municipalité, tenue le lundi le 27 août 2018 à 19h00 à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| 1- M. Richard Marois   | 4- M. Marc Champagne |
| 2- M. Gervais Pellerin | 5-                   |
| 3- Mme Louise Lalonde  | 6- M. Mario Turcotte |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Boissonneault.

La directrice générale par intérim, Madame Marie-Pier Pelletier assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19h00.

Les membres du conseil municipal présents sur le territoire renoncent aux formalités prescrites à l'article 156 du Code municipal pour la convocation par écrit de la présente séance extraordinaire. À noter que le conseiller Jacques Pelchat était à l'extérieur du territoire de la Municipalité au moment de la convocation et de la tenue de la séance extraordinaire, mais qu'il en a été informé par courriel.

Il sera pris en considération le sujet suivant :

**1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Programme d'aide à la voirie locale volet – Redressement des infrastructures routières locales – Projet : Réfection du ponceau A1007 Chemin Gosford Nord;
- 3- Période de questions;
- 4- Levée de la séance.

R-210-08-2018                      Proposé par la conseiller Gervais Pellerin

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**2- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – PROJET : RÉFECTION DU PONCEAU A1007 CHEMIN GOSFORD NORD**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de l'Érable a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Inverness désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Inverness s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Inverness choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux.

**POUR CES MOTIFS,**

R-211-08-2018                      Proposé par le conseiller Marc Champagne

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**3 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4- LEVÉE DE LA SÉANCE**

R-212-08-2018                      Proposé par le conseiller Richard Marois

**QUE** l'assemblée extraordinaire soit levée à 19 h 20.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

\_\_\_\_\_

Maire

\_\_\_\_\_

Secrétaire-trésorière par intérim

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_

Secrétaire-trésorière par intérim